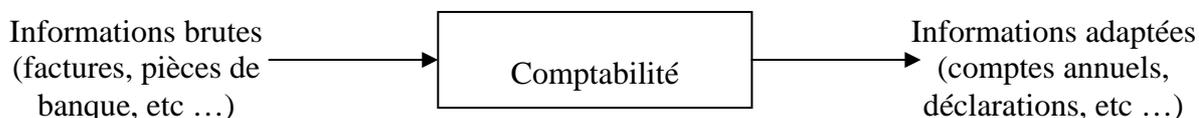


Comptabilité générale

La comptabilité générale est une technique permettant de **codifier** et de **conserver une trace** des opérations réalisées par une entreprise dans le cadre de son activité. Elle permet ainsi de produire des informations adaptées aux différents utilisateurs :

- pour les investisseurs et les banquiers : bilan et compte de résultat,
- pour l'administration fiscale : déclarations fiscales,
- pour les chefs de services : état de suivi des budgets,
- pour le service juridique : liste des factures impayées,
- mais aussi des informations pour les clients, les fournisseurs, le comité d'entreprise, etc ...



Afin de remplir correctement son rôle, son fonctionnement a été fortement codifié par le législateur.

La comptabilité est une discipline de synthèse : elle a ses sources dans les disciplines économiques et juridiques et fournit les matériaux de base pour le contrôleur de gestion et l'analyste financier. Elle a également ses propres règles et sa propre logique.

L'objectif de ce cours est d'acquérir, non seulement la **maîtrise** des techniques comptables de base, mais surtout la **logique du raisonnement** qui les sous-tend. C'est en effet le raisonnement logique (et non pas l'étude exhaustive des différentes opérations à comptabiliser) qui permet de s'adapter aux situations nouvelles et de trouver le schéma comptable pour rendre compte de toutes les opérations réalisées par l'entreprise.

Dans le cadre de ce module, nous étudierons :

Chapitre 1 – Sources et nature des obligations comptables	2
Chapitre 2 – Le bilan et le compte de résultat.....	5
Chapitre 3 – Les mécanismes comptables	8
Chapitre 4 – Le fonctionnement des comptes	12
Chapitre 5 – Les principaux schémas comptables	15
Chapitre 6 – De la vision comptable à la vision financière	21
Chapitre 7 – Les soldes intermédiaires de gestion et le bilan fonctionnel.....	22

Bibliographie :

- Initiation à la logique comptable, Michel Salva, Vuibert, collection Dyna' Sup
- Introduction à la comptabilité, Marc Nikitin et Marie-Odile Régent, Armand Colin, collection Cursus
- Ouf, j'ai compris la comptabilité, Marie-Laure Ruheman, Editions d'organisation
- La compta ... sans comptes, François Pottier, Editions EMS

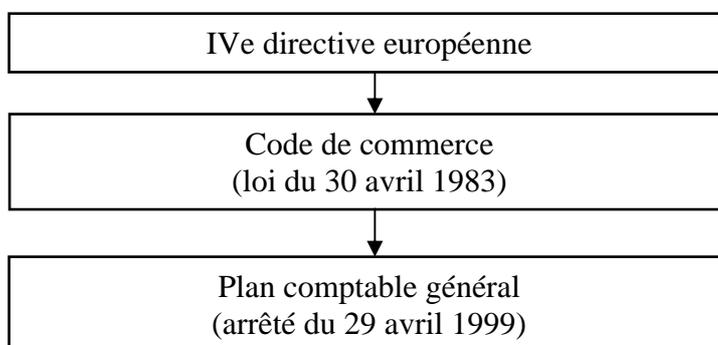
CHAPITRE 1 – SOURCES ET NATURE DES OBLIGATIONS COMPTABLES

La comptabilité est une source d'information privilégiée pour les partenaires de l'entreprise. C'est également un moyen de preuve lors d'un litige entre commerçants ou avec l'administration fiscale. Afin de remplir correctement son rôle, son fonctionnement a été fortement codifié par le législateur. Ainsi, les règles sont les mêmes pour tous et les comparaisons sont possibles.

1. Les sources législatives

Pour la tenue quotidienne de leur comptabilité et pour l'établissement de leur comptes, les sociétés françaises doivent respecter la loi du 30 avril 1983, reprise dans le **Code de commerce**, ainsi que le **plan comptable général** qui a la valeur juridique d'un arrêté ministériel et qui constitue le cadre général de la normalisation comptable. Il a été réécrit en 1999 et est régulièrement mis à jour par les arrêtés du Comité de la réglementation comptable (CRC).

Ces textes sont conformes à la IVe directive européenne du 25/07/1978.



La mondialisation des marchés financiers a rendu nécessaire l'harmonisation des méthodes comptables appliquées dans les différents pays afin de permettre la comparaison des comptes des sociétés de nationalités différentes.

Dans ce but un référentiel comptable international a été développé qui porte le nom d'**IFRS** (International Financial Reporting Standards). Pour l'instant, ces normes ne sont applicables en Europe qu'aux entreprises cotées, et uniquement pour leurs comptes dits « consolidés » (c'est-à-dire les comptes de l'ensemble formé par toutes les sociétés du groupe). Toutefois, il est prévu que leur champ d'application sera élargi d'ici quelques années aux comptes individuels de toutes les sociétés. C'est pourquoi le droit comptable français évolue rapidement dans le sens d'une convergence avec ce référentiel.

2. Le domaine d'application des obligations comptables

Le code de Commerce impose aux entreprises d'enregistrer comptablement, dans l'ordre chronologique, les **mouvements affectant leur patrimoine**. Le patrimoine étant l'ensemble des biens et des droits (matériels ou immatériels) que possède l'entreprise, mais aussi l'ensemble de ses dettes.

Ces obligations s'appliquent aux commerçants quelle que soit la forme juridique de leur entreprise (entreprise individuelle ou société), ainsi qu'aux personnes morales ayant une activité économique et une certaine taille (associations par exemple).

Dans tous les cas, la comptabilité s'intéresse aux opérations qui affectent immédiatement le patrimoine de l'entreprise :

- soit en l'enrichissant : ventes réalisées, ...
- soit en l'appauvrissant : dépenses de publicité, achat de fournitures, etc ...
- soit en modifiant sa composition : règlement d'une créance client, emprunt bancaire, ...

La trésorerie n'est qu'un élément du patrimoine de l'entreprise et les opérations réalisées doivent être comptabilisées, même si elles n'entraînent pas immédiatement un encaissement ou un décaissement (ex. : achat ou vente à crédit). Il s'agit d'une comptabilité dite « d'engagement ».

En revanche, ne doivent pas être comptabilisées les opérations qui n'ont qu'un impact futur ou éventuel sur le patrimoine de l'entreprise (par exemple lorsqu'elle signe la promesse d'achat d'un terrain ou qu'elle se porte caution pour une filiale).

3. La nature des obligations comptables

Les obligations comptables découlent du code de commerce qui impose notamment :

- l'enregistrement chronologique des mouvements affectant le patrimoine de l'entreprise,
- la tenue d'un inventaire annuel,
- l'établissement de comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- le respect des principes comptables,
- la tenue de livres comptables obligatoires.

L'enregistrement doit se faire à partir de pièces justificatives (le plus souvent une facture, mais aussi un ordre de virement, un bulletin de paie, etc ...) conservées et indexées afin de pouvoir les retrouver à la demande d'un commissaire aux comptes ou d'un inspecteur des impôts.

Les livres obligatoires comprennent :

- le livre journal qui présente les écritures comptables dans l'ordre chronologique de leur enregistrement,
- le grand livre qui présente le report des écritures comptables dans chaque rubrique appelée compte,
- le livre d'inventaire qui justifie le contenu des postes au bilan.

4. Les objectifs de la comptabilité

Selon le code de commerce, les comptes annuels doivent :

- être **réguliers**, c'est-à-dire conformes aux règles en vigueur ;
- être **sincères**, c'est-à-dire traduire la connaissance que les responsables de l'établissement des comptes ont des événements enregistrés ;
- donner une **image fidèle** du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Pour atteindre ces objectifs, l'entreprise doit utiliser l'annexe à bon escient pour fournir toutes les informations nécessaires (et uniquement les informations nécessaires !).

Elle doit également respecter une série de principes comptables. Ce n'est que dans le cas (extrêmement rare) où le respect de ces principes ne permet pas d'atteindre l'objectif d'image fidèle qu'il est possible d'y déroger (avec justification dans l'annexe).

5. Les principes comptables

Les principaux principes sont les suivants :

- **principe de continuité d'exploitation :**

L'entreprise est présumée poursuivre ses activités. De ce fait, les actifs sont évalués sur la base de leur valeur d'utilité et non pas de leur valeur liquidative.

Ainsi, une machine peut n'avoir aucune valeur de revente sur le marché de l'occasion (valeur liquidative nulle) mais apparaître pour une valeur positive au bilan de l'entreprise dans la mesure où elle est toujours utilisée en production (valeur d'utilité positive).

- **principe d'indépendance des exercices :**

La vie de l'entreprise est découpée en périodes de 12 mois, appelées « exercices » comptables. Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice écoulé, sans tenir compte de leur date de paiement ou de facturation.

- **principe de prudence :**

L'entreprise ne doit pas reporter sur les exercices futurs, des incertitudes présentes susceptibles de diminuer son patrimoine ou son résultat. Ainsi, à la date de clôture des comptes, en cas d'existence d'un risque d'appauvrissement de l'entreprise (exemple : procès en cours) celle-ci doit comptabiliser une charge sans attendre la réalisation effective du risque. En revanche, s'il existe un espoir de gain futur, il faut attendre que sa réalisation soit certaine pour le comptabiliser.

- **principe de permanence des méthodes :**

L'entreprise doit conserver les mêmes méthodes d'évaluation et de comptabilisation d'un exercice sur l'autre afin d'assurer la comparabilité des comptes annuels. Les changements ne sont possibles qu'en cas de changement exceptionnel dans l'activité de l'entreprise ou dans le but de fournir une meilleure information (méthode préférentielle). Ils doivent être justifiés dans l'annexe.

- **principe des coûts historiques :**

Les éléments figurant au bilan de l'entreprise sont inscrits au coût évalué au moment de leur entrée dans son patrimoine, sans tenir compte de l'inflation ultérieure.

- **principe de non-compensation :**

Les éléments d'actif et de passif, ainsi que les charges et les produits sont évalués séparément, sans compensation possible.



Mots clés : IV^{ème} directive européenne, Code de commerce, Plan Comptable Général (PCG), normes IFRS, patrimoine, enrichissement, appauvrissement, inventaire, comptes annuels, principes comptables, livres comptables, pièce justificative, image fidèle, prudence, indépendance des exercices.

CHAPITRE 2 – LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Le bilan et le compte de résultats sont deux tableaux complémentaires : le bilan reflète le **patrimoine** de l'entreprise à un **moment** donné alors que le compte de résultat reflète son **activité** sur une **période** donnée.

1. Le bilan

Le bilan décrit le patrimoine de l'entreprise à une date donnée : le dernier jour de l'exercice comptable. Ainsi, contrairement au compte de résultat, on parle du bilan « au 31/12/2005 » et non pas « de l'année 2005 ».

Il est composé de deux parties :

- l'**actif**, qui présente ce que l'entreprise possède : machines, stocks, créances, caisse, etc ...
- le **passif**, qui présente d'une part ce que l'entreprise doit (dettes envers ses banquiers, ses fournisseurs, etc ...), et d'autre part ses fonds propres (apport en capital et bénéfices accumulés).

On peut également considérer que l'actif regroupe les **éléments que l'entreprise utilise** pour les besoins de son activité et que le passif regroupe les **ressources** qui lui ont permis de se procurer ces éléments. Par exemple, lors de la création d'une entreprise, c'est l'apport en capital des associés et le prêt accordé par le banquier (tous les deux figurant au passif) qui permettent d'acheter le matériel nécessaire à l'exploitation et de disposer de liquidités (tous les deux figurant à l'actif).



Par définition, le montant des éléments dont dispose l'entreprise (actif) est égal au montant des ressources qui ont permis leur acquisition (passif).

L'égalité ACTIF = PASSIF sera donc toujours vérifiée.

1.1. La structure générale du bilan

Les éléments de l'actif sont classés par ordre croissant de **liquidité** :

- l'actif **immobilisé** regroupe les actifs durables de l'entreprise, c'est-à-dire ceux destinés à être conservés au moins un an. Ceux-ci peuvent être :
 - « corporels », c'est-à-dire tangibles comme un terrain, un bâtiment ou du matériel industriel,
 - « incorporels » : brevets, licences acquises, fonds commercial, ...
 - ou « financiers » : cautions versées, placements à long-terme, ...
- l'actif **circulant** regroupe les éléments qui ont vocation à se transformer rapidement en argent : stocks, créances clients, etc ...
- les **liquidités** regroupent les éléments positifs de la trésorerie : argent en banque ou en caisse, placements de trésorerie à court-terme.

Les éléments du passif sont classés par origine et par ordre croissant d'**exigibilité** :

- les **fonds propres** représentent les ressources mises à la disposition de l'entreprise par ses actionnaires (capital social) et/ou générées par l'exploitation (bénéfices non distribués).
- les **dettes** sont classées selon leur origine : banques, fournisseurs, salariés, Etat, etc ...

Présentation simplifiée d'un bilan :

ACTIF IMMOBILISE Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	CAPITAUX PROPRES Capital Réserves Résultat de l'exercice
ACTIF CIRCULANT Stocks Créances	DETTES Dettes financières Dettes d'exploitation
LIQUIDITES (banque, caisse)	
TOTAL ACTIF	TOTAL PASSIF

1.2. La situation nette

Le patrimoine net de l'entreprise (également appelé situation nette) se calcule de deux façons :

- par différence entre les biens de l'entreprise et ses dettes (actif – dettes)
- par addition des éléments constituant les ressources internes de l'entreprise (apport en capital des associés et bénéfices non distribués).

Durant l'exercice comptable, l'entreprise va s'enrichir ou s'appauvrir.

Dans le cas d'un enrichissement, le patrimoine net de l'entreprise va augmenter car son actif augmentera plus que ses dettes. Pour conserver l'égalité $ACTIF = PASSIF$, le montant de cet enrichissement est porté dans une rubrique des capitaux propres : c'est le résultat de l'exercice.

Ce résultat représente la ressource générée par l'activité de l'entreprise. C'est lui qui sera détaillé dans le compte de résultat.

Dans le cas d'un appauvrissement, le patrimoine net de l'entreprise va diminuer car son actif augmentera moins que ses dettes. Le montant de cet appauvrissement sera également présenté dans les capitaux propres, sur la ligne résultat de l'exercice, mais il figurera en négatif. L'égalité $ACTIF = PASSIF$ sera là aussi conservée.

Ce résultat négatif représente les ressources consommées par l'activité de l'entreprise. Il sera détaillé dans le compte de résultat.

2. Le compte de résultat

Le compte de résultat est l'état qui retrace la formation du résultat de l'exercice (bénéfice ou perte). Ainsi on parle du compte de résultat « de l'année 2005 » et non pas « au 31/12/2005 ».

Il récapitule les produits et les charges de la période et, par différence, détermine le résultat de l'entreprise :

- bénéfice si produits > charges,
- perte si charges > produits.

2.1. Les charges et les produits

Les produits sont les ressources générées par l'activité de l'entreprise : essentiellement ses ventes, mais aussi les intérêts perçus, etc ...

Les charges d'un exercice sont les **consommations** nécessaires pour réaliser l'activité, à ne pas confondre avec les dépenses décaissées ou simplement engagées. La différence est particulièrement importante en ce qui concerne les stocks et les immobilisations :

- la consommation de matières premières n'est pas exactement égale aux achats de l'exercice car le stock de l'exercice précédent a été consommé alors que – au contraire - une partie des achats de l'exercice n'a pas été consommée et reste en stock.
- une immobilisation est un bien qui va être utilisé, donc « consommé », pendant plusieurs exercices. Dans le cas d'une machine prévue pour être utilisée pendant 5 ans, la charge figurant au compte de résultat d'un exercice ne sera pas égale au prix d'achat de la machine mais à la constatation de son usure, de son « amortissement » (par simplification, $1/5^e$ du prix d'achat).

<p>Charges de l'exercice</p> <p>=</p> <p>Dépenses engagées (n'ayant pas un caractère durable)</p> <p>+ stock initial – stock final (“variation de stock”)</p> <p>+ dotation aux amortissements et aux provisions</p>
--

2.2. Structure du compte de résultat

Les charges et les produits sont classés en trois catégories :

- les charges et les produits **d'exploitation** reflètent l'activité économique proprement dite de l'entreprise : ventes, achats de matières premières et de marchandises, salaires et cotisations sociales versés, dotation aux amortissements de l'outil de travail, etc

- les charges et les produits **financiers** reflètent l'activité de financement de l'entreprise : intérêts payés sur l'argent emprunté, intérêts perçus sur les sommes placées, etc
- les charges et les produits **exceptionnels** reflètent les opérations à caractère exceptionnel : dommages et intérêts versés ou reçus, vente d'une immobilisation, etc

Au sein de chaque catégorie, les produits et les charges sont détaillés selon leur nature (achats, salaires, taxes, etc).

Deux présentations sont possibles pour le compte de résultat :

- présentation « tableau »

Charges d'exploitation	Produits d'exploitation
Charges financières	Produits financiers
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Impôt sur les bénéfices	
Résultat (si bénéfice)	Résultat (si perte)
Total 1	Total 2

NB : le résultat de l'exercice vient équilibrer les colonnes de façon à avoir Total 1 = Total 2.

- présentation « en liste »

Produits d'exploitation (1)
Charges d'exploitation (2)
(1) - (2) = RESULTAT D'EXPLOITATION (I)
Produits financiers (3)
Charges financières (4)
(3) - (4) = RESULTAT FINANCIER (II)
(I) + (II) = RESULTAT COURANT (III)
Produits exceptionnels (5)
Charges exceptionnelles (6)
(5) - (6) = RESULTAT EXCEPTIONNEL (IV)
Impôt sur les bénéfices (7)
(III) + (IV) - (7) = RESULTAT DE L'EXERCICE



Mots clés : patrimoine, activité, bilan, actif, passif, actif immobilisé, actif circulant, liquidités, fonds propres, dettes, compte de résultat, charges, produits, consommations.

CHAPITRE 3 – LES MECANISMES COMPTABLES

1. Le principe de la « partie double »

Pour les entreprises les plus petites, il est possible de se contenter d'une comptabilité dite « de caisse » qui consiste à n'enregistrer que les encaissements et les décaissements. Toutefois, ce système atteint très vite ses limites :

- comment savoir quels clients n'ont pas réglé leurs factures ?
- comment juger la performance de l'entreprise si de nombreuses dépenses ont été engagées mais pas encore payées ?

C'est pour pallier ces insuffisances qu'a été mis en place le mécanisme de la comptabilité « en partie double » qui permet de conserver une trace de toutes les ressources obtenues par l'entreprise et de l'usage qui en a été fait.

Ainsi, selon cette technique, chaque opération réalisée par l'entreprise est étudiée sous deux angles différents : son **origine** et sa **destination** :

- l'origine de l'opération correspond à la ressource (au moyen) qui est utilisée
- la destination correspond à l'emploi (au but) qui en est fait.

Par simplification, on peut considérer que la ressource correspond au flux qui sort de l'entreprise et que l'emploi correspond au flux qui entre dans l'entreprise.



Exemple : Mr Paul, entrepreneur, achète un terrain pour une valeur de 50 000 euros qu'il paye au comptant. On peut analyser l'opération de la façon suivante : Mr Paul utilise l'argent disponible sur son compte bancaire (ressource) pour acheter un terrain (emploi).



Ainsi, chaque opération sera enregistrée deux fois : une fois pour signaler l'utilisation d'une ressource et une autre fois pour signaler l'obtention d'un nouvel emploi.

S'agissant de la même opération, on a toujours **montant des ressources = montant des emplois**.

On distingue deux catégories de ressources :

- les ressources internes, générées par l'activité de l'entreprise et qui lui sont définitivement acquises. Elles représentent un enrichissement pour l'entreprise et constituent donc les produits du compte de résultat (exemple : vente).
- les ressources externes, obtenues auprès de personnes extérieures à l'entreprise et qui devront être remboursées à plus ou moins longue échéance. Elles constituent le passif du bilan (exemple : emprunt bancaire).

De la même façon, on distingue deux catégories d'emplois :

- les emplois non récupérables, qui sont définitivement consommés. Ils représentent un appauvrissement pour l'entreprise et constituent les charges du compte de résultat (salaires versés par exemple).
- les emplois récupérables qui constituent l'actif du bilan (terrain acheté).

	Emploi	Ressource	
Récupérable	Actif (bilan)	Passif (bilan)	Externe
Non récupérable	Charge (compte de résultat)	Produit (compte de résultat)	Interne

Chaque opération réalisée par l'entreprise a au moins une ressource et un emploi. On distingue :

- les opérations de patrimoine qui ne concernent que des ressources externes et des emplois récupérables et n'ont pas d'impact sur le résultat de l'exercice.
- les opérations d'activité qui ne concernent une ressource interne ou un emploi non récupérable et qui ont un impact sur le résultat de l'exercice.

2. Les opérations sans impact sur le résultat

Les opérations sans impact sur le résultat ont pour seule conséquence de modifier la structure du patrimoine de l'entreprise. Ces modifications peuvent toucher uniquement l'actif, uniquement le passif ou les deux à la fois.

- modification de la structure de l'actif

L'entreprise utilise un élément de son actif pour se procurer un autre actif : achat au comptant d'une immobilisation, encaissement d'une créance sur un client, etc ...

Exemple : encaissement d'une créance client → diminution des créances et augmentation des liquidités.

Immobilisations	Fonds propres	→	Immobilisations	Fonds propres
Actif circulant	Dettes		Actif circulant	Dettes
Liquidités			Liquidités	

- modification de la structure du passif

L'entreprise obtient une nouvelle ressource et qui en remplace une autre.

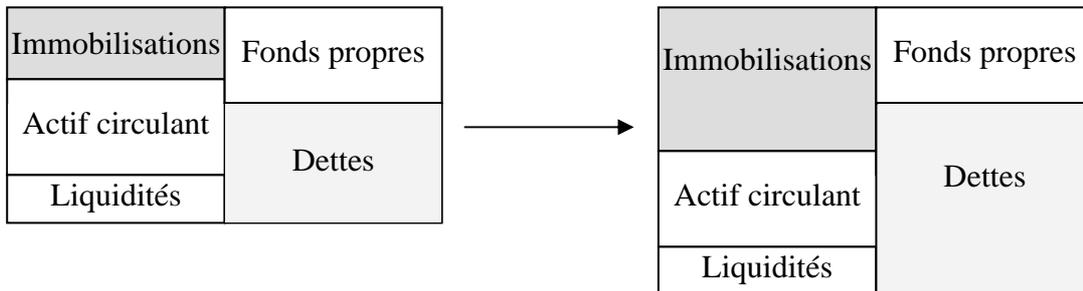
Exemple : augmentation de capital par abandon de créance → augmentation des fonds propres et diminution des dettes.

Immobilisations	Fonds propres	→	Immobilisations	Fonds propres
Actif circulant	Dettes		Actif circulant	Dettes
Liquidités			Liquidités	

- augmentation simultanée de l'actif et du passif

L'entreprise obtient une nouvelle ressource et l'utilise pour acquérir un nouvel élément d'actif : achat à crédit d'une immobilisation, obtention d'un prêt bancaire, etc ...

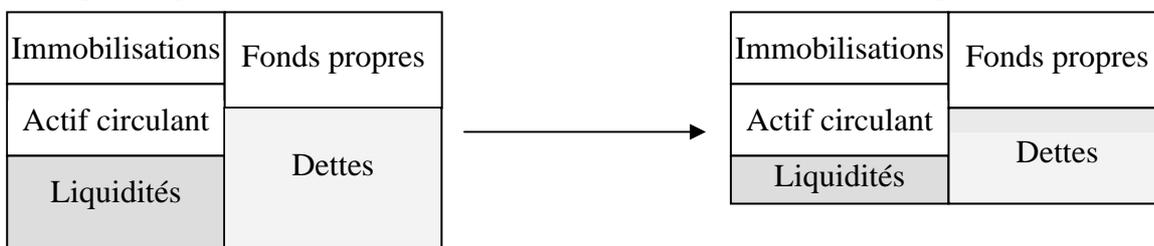
Exemple : achat de mobilier à crédit → augmentation des immobilisations et des dettes.



- diminution simultanée de l'actif et du passif

L'entreprise utilise un élément de son actif pour rembourser une dette : règlement d'une dette envers un fournisseur, ...

Exemple : règlement d'un fournisseur → diminution des dettes et des liquidités.



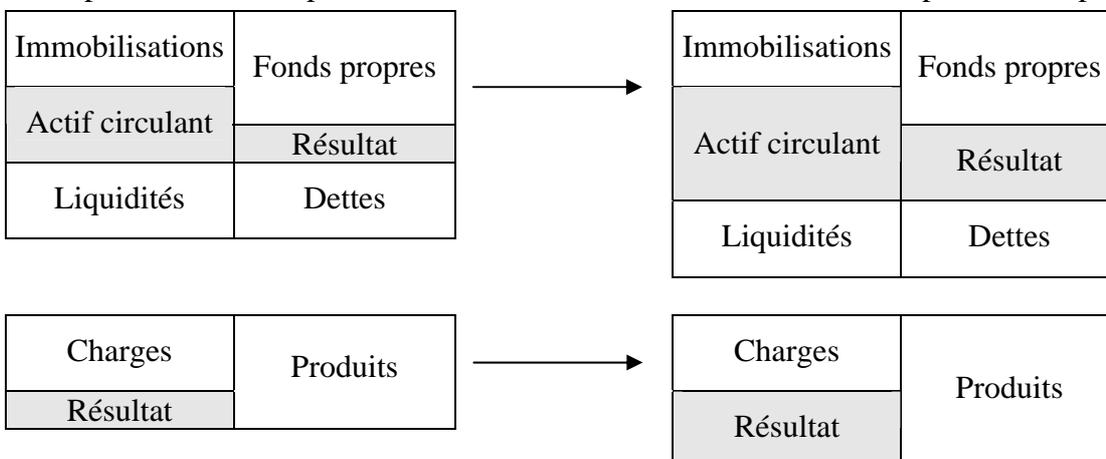
3. Les opérations avec un impact sur le résultat

Les opérations avec un impact sur le résultat sont celles qui modifient le **montant** du patrimoine net de l'entreprise, en l'appauvrissant (consommation) ou en l'enrichissant (vente). Elles touchent à la fois le bilan et le compte de résultat.

3.1. les opérations de vente

La vente est une ressource, enregistrée comme un produit dans le compte de résultat. Au bilan, elle a pour contrepartie une augmentation des liquidités (vente au comptant) ou la naissance d'une créance sur un client (vente à crédit).

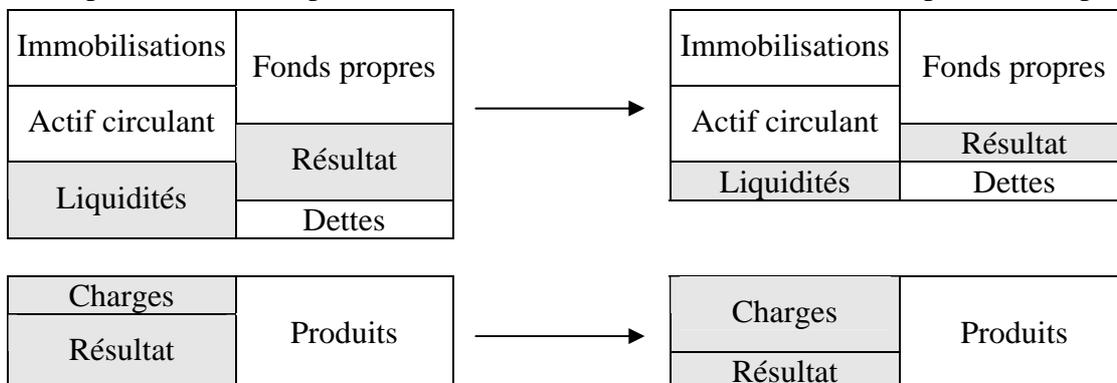
NB : par soucis de simplification, la TVA sera laissée de côté dans un premier temps.



3.2. les opérations de consommation

Les consommations sont des emplois, enregistrés comme des charges dans le compte de résultat. Au bilan, elles ont pour contrepartie une diminution des liquidités (achat au comptant) ou la naissance d'une dette envers un tiers (achat à crédit).

NB : par soucis de simplification, la TVA sera laissée de côté dans un premier temps.



3.3. Traitement de la TVA

La TVA encaissée sur les ventes n'est pas une ressource définitivement acquise par l'entreprise. En effet, elle devra être reversée à l'Etat. De ce fait, seul le montant hors taxes (HT) est enregistré en produit au compte de résultat. La TVA collectée est – quant à elle – enregistrée dans un compte de dettes.

De même, la TVA décaissée sur les achats n'est pas un emploi définitivement consommé par l'entreprise. En effet, elle sera remboursée par l'Etat. De ce fait, seul le montant hors taxes (HT) est enregistré en charge au compte de résultat. La TVA déductible est – quant à elle – enregistrée dans un compte de créances.



Mots clés : partie double, emploi, ressource, emploi récupérable, emploi non récupérable, ressource interne, ressource externe, égalité montant des emplois = montant des ressources.

CHAPITRE 4 – LE FONCTIONNEMENT DES COMPTES

1. Le compte : définition et vocabulaire

Le compte est une fiche comptable qui représente un élément du patrimoine ou de l'activité de l'entreprise. Il permet de suivre la valeur de cet élément (par exemple, le compte « caisse » permet de connaître à tout moment le montant disponible en espèces).



On distingue :

- les **comptes de patrimoine**. Ceux-ci peuvent porter sur des éléments « positifs » du patrimoine (matériel, stocks, argent en caisse) mais aussi sur les éléments « négatifs » (dettes vis-à-vis des banques ou des fournisseurs). Ils correspondent aux classes 1 à 5 du PCG et sont regroupés au bilan.
- les **comptes de gestion** qui portent sur des emplois ou des ressources définitifs, également appelés charges et produits. Ils correspondent aux classes 6 et 7 du PCG et sont regroupés au compte de résultat.

Pour suivre les variations de valeur de ces éléments, le compte comporte deux colonnes de valeur :

- la colonne de gauche s'appelle le **débit** du compte
- la colonne de droite s'appelle le **crédit** du compte

Le **solde** d'un compte représente la valeur de l'élément à la date du calcul. Il se calcule par différence entre le total des sommes au débit et celui des sommes au crédit :

- lorsque le total du débit est supérieur au total du crédit on dit que le solde est débiteur,
- lorsque le total du crédit est supérieur au total du débit on dit que le solde est créditeur,
- lorsque le total du crédit est égal au total du débit on dit que le solde est nul.

Exemple d'un compte « client » (compte de patrimoine) :

Débit		Crédit	
10/12/N Facture émise n°2542	556,50	01/12/N Acompte reçu / commande	100,00
20/12/N Facture émise n°2689	1 587,50	12/12/N Règlement reçu	456,50
		22/12/N Règlement reçu	1 387,50
Total mouvements débit	2 144,00	Total mouvements crédit	1 944,00
Solde débiteur	200,00		

Le compte présente un solde débiteur de 200 €, ce qui signifie que le client X doit encore 200 €. Il semble y avoir un problème à éclaircir : acompte non reçu ? Litige non réglé ? Autre explication ?

Exemple d'un compte « honoraires » (compte de gestion) :

Débit		Crédit	
10/12/N Facture reçue, avocat	800,00		
15/12/N Fact. reçue expert comptable	500,00		
20/12/N Facture reçue, consultant	900,00		
Total mouvements débit	2 200,00	Total mouvements crédit	0,00
Solde débiteur	2 200,00		

Le compte présente un solde débiteur de 2 200 €, ce qui signifie que l'entreprise a consommé pour 2 200 € de prestations au cours de la période. Ce montant regroupe toutes les prestations de services consommées quelles aient été réglées ou non.

Vocabulaire :

Débit un compte signifie inscrire une somme au débit de ce compte

Créditer un compte signifie inscrire une somme au crédit de ce compte

Solder un compte signifie inscrire une somme dans ce compte afin que, après cette écriture, le solde de ce compte soit nul.

2. La numérotation des comptes

En France, la liste des comptes à utiliser est imposée par le PCG. Ceux-ci sont répartis en 7 classes dont le numéro constitue le premier chiffre des numéros de tous les comptes de la classe considérée.

- les comptes des classes 1 à 5 concernent des éléments du patrimoine et seront regroupés au bilan,
- les comptes des classes 6 et 7 concernent l'activité et seront regroupés au compte de résultat.

• classe 1 : comptes de capitaux

Cette catégorie regroupe les capitaux investis dans l'entreprise de manière durable : les apports effectués par les associés (capital initial), la partie des bénéfices conservés par l'entreprise (réserves), les emprunts à long terme effectués par l'entreprise, etc ...

• classe 2 : comptes d'immobilisations

Une immobilisation est un bien destiné à servir de façon durable à l'activité de l'entreprise : il ne se consomme pas au premier usage (ainsi, pour un restaurant, la vaisselle en porcelaine est une immobilisation alors que la vaisselle en plastique est une charge).

On distingue les immobilisations incorporelles (fonds de commerce, logiciels, ...), les immobilisations corporelles (bâtiment, mobilier, ...) et les immobilisations financières (dépôt de garantie versé, placements financiers à long-terme...)

• classe 3 : comptes de stocks

On distingue les stocks selon leur destination : matières premières (biens destinés à être transformés au cours du cycle de production avant d'être vendus), autres approvisionnements (biens destinés à être consommés au cours du cycle de production), produits finis (biens déjà transformés au cours du cycle de production et destinés à être vendus), marchandises (biens destinés à être vendus « en l'état », c'est-à-dire sans transformation).

• classe 4 : comptes de tiers (non financiers)

Cette classe regroupe les créances et les dettes vis-à-vis des tiers, c'est-à-dire des personnes physiques ou morales avec laquelle l'entreprise est en relation : les fournisseurs, les clients, les salariés, l'Etat et les organismes sociaux, ...

• classe 5 : comptes financiers

Cette classe regroupe la trésorerie de l'entreprise : les placements financiers à court-terme (SICAV), les comptes bancaires et la caisse.

• classe 6 : comptes de charges

On distingue :

- les charges d'exploitation (achats de produits, frais de personnel, loyer, ...),
- les charges financières (intérêts payés sur les emprunts)
- les charges exceptionnelles (amendes, pénalités).

• classe 7 : comptes de produits

De même que pour les charges, on distingue les produits d'exploitation (chiffre d'affaires, ...), les produits financiers (intérêts reçus sur les placements) et les produits exceptionnels (indemnité reçue, produit de la cession d'une immobilisation).

Il existe une certaine symétrie dans la numérotation des comptes qui permet de faciliter leur utilisation (par exemple 66 = charge financière et 76 = produit financier). De plus, le rang occupé par certains chiffres est significatif : un 8 en deuxième position marque un compte d'amortissement, un 9 en troisième position indique un compte fonctionnant en sens inverse du sens habituel (exemple : 401 = dette fournisseur et 4091 = acompte versé à un fournisseur).

3. Comptabilisation d'une écriture

Pour saisir comptablement une opération (c'est-à-dire pour la codifier), il faut décider dans quel sens passer l'écriture, c'est-à-dire quel compte débiter et quel compte créditer.

On **débite** le compte correspondant à la **destination** (= emploi = flux entrant) et on **crédite** le compte correspondant à l'origine (= ressource = flux sortant).

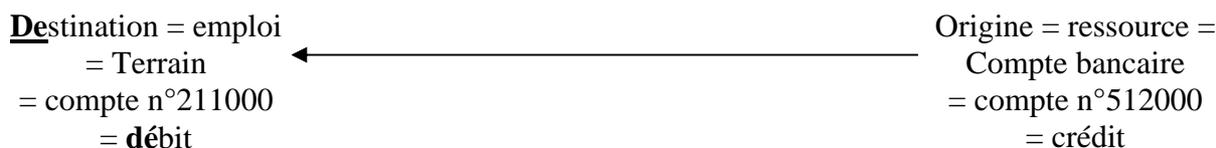
Par exemple, on débite le compte « banque » de l'entreprise lorsqu'elle encaisse de l'argent (l'encaissement est le but de l'opération = la destination = l'emploi) et on le crédite lorsqu'elle paye un fournisseur (le décaissement est la ressource permettant d'obtenir un bien ou un service).



Remarque : les colonnes « débit » et « crédit » du relevé envoyé par la banque fonctionnent de façon inverse par rapport à ce qui vient d'être exposé ci-dessus. Cette situation s'explique par le fait que ce relevé est un extrait de la comptabilité de la banque et non pas de l'entreprise : les relations sont donc également inversées.

Reprenons l'exemple du terrain acheté au comptant :

- le terrain est destiné à être utilisé durablement par l'entreprise. Il s'agit donc d'une immobilisation à comptabiliser dans un compte de classe 2, au débit puisque le terrain entre dans le patrimoine de l'entreprise.
- l'argent en banque est un élément de la trésorerie de l'entreprise. Il faut donc utiliser un compte de classe 5 (trésorerie), au crédit puisque l'argent sort du patrimoine de l'entreprise.



L'écriture sera donc la suivante (présentation « comptes en T ») :

211000 – Terrain	512000 - Banque
50 000	50 000

La même écriture présentée en « journal » :

n° compte		Libellé du compte	Montant	
débit	crédit		débit	crédit
211000		Terrain	50 000	
	512000	Banque		50 000



Le débit et le crédit de l'écriture représentent la même opération, vue sous deux angles différents : son origine et sa destination. C'est pourquoi leur montant doit être identique. L'égalité **montant au débit = montant au crédit** doit toujours être vérifiée. On dit alors que l'écriture est équilibrée.

On peut résumer de la façon suivante le fonctionnement des différents types de compte :

- comptes d'actif : il s'agit d'emplois récupérables qui fonctionnent d'abord au débit (constatation de l'emploi) puis au crédit (récupération de l'emploi),
- comptes de passif : il s'agit de ressources restituables qui fonctionnent d'abord au crédit (constatation de l'obtention de la ressource) puis au débit (restitution de la ressource),
- comptes de charge : emplois non récupérables → fonctionnent uniquement au débit,
- comptes de produits : ressources non restituables → fonctionnent uniquement au crédit.



Mots clés : compte, débit, crédit, solde, liste des comptes, écriture comptable, compte « en T », journal.

CHAPITRE 5 – LES PRINCIPAUX SCHEMAS COMPTABLES

Dans ce chapitre, nous allons illustrer les mécanismes étudiés précédemment en les appliquant aux opérations réalisées par Mr Lucas qui a décidé de s'établir comme grossiste en vêtements (il achète au fabricant et revend aux détaillants, c'est à dire aux magasins).

1. Les opérations courantes

1.1. Obtention d'un financement (apport de l'exploitant ou emprunt)

Les principales sources de financement sont les apports des associés ou de l'exploitant individuel ainsi que les prêts bancaires. Dans les deux cas, l'obtention d'un financement ne modifie que la structure du patrimoine de l'entreprise, sans impact sur son résultat. L'argent obtenu sur le compte bancaire est l'emploi (flux entrant = argent) et l'apport du banquier ou de l'exploitant est la ressource (flux sortant = engagement de rembourser).

Exemple n°1 : apport de 10 000 € par Mr Lucas (virement bancaire de son compte personnel vers le compte ouvert au nom de son entreprise) :

n° compte débit	n° compte crédit	Libellé du compte	Montant débit	Montant crédit
512000	108000	Banque Compte de l'exploitant	10 000	10 000

Exemple n°2 : obtention d'un prêt bancaire de 5 000 € :

n° compte débit	n° compte crédit	Libellé du compte	Montant débit	Montant crédit
512000	164000	Banque Emprunts	5 000	5 000

1.2. Investissement

Lorsqu'une entreprise achète du matériel ou un terrain, elle ne le consomme pas immédiatement. L'opération n'a donc aucun impact sur le résultat de l'entreprise mais uniquement sur la structure de son patrimoine (du moins dans l'immédiat).

L'immobilisation obtenue est l'emploi (le flux entrant) et – dans le cas d'un règlement au comptant - l'argent versé est la ressource (le flux sortant).

Dans le cas où de la TVA a été facturée, celle-ci doit être comptabilisée dans un compte de créance vis-à-vis de l'Etat car elle sera récupérée par l'entreprise. Seul le montant HT figurera au débit du compte d'immobilisation.

Exemple n°3 : achat d'une machine de 4 000 € HT (4 784 € TTC) :

n° compte débit	n° compte crédit	Libellé du compte	Montant débit	Montant crédit
215000		Matériel et outillage	4 000	
445600		TVA déductible	784	
	512000	Banque		4 784

Exemple n°4 : versement d'un dépôt de garantie de 2 000 € pour la location d'un entrepôt :

n° compte débit	n° compte crédit	Libellé du compte	Montant débit	Montant crédit
275000		Dépôts et cautionnements versés	2 000	
	512000	Banque		2 000

1.3. Achat de biens au comptant

Le plan comptable générale impose de considérer, tout au long de l'exercice comptable, que les marchandises et les matières premières achetées sont **immédiatement consommées**. Les achats doivent donc être comptabilisés dans des comptes de **charge** et non pas de stock. Ce n'est qu'à la fin de l'exercice comptable que le montant en stock sera régularisé (cf. ci-après au paragraphe 2.1).

Cette méthode est bien plus simple que celle qui consiste à enregistrer les achats de biens stockables dans des comptes de stocks et à les transférer ensuite dans des comptes de charges au fur et à mesure de leur utilisation. En effet, elle permet de limiter le nombre d'opérations à comptabiliser et de repousser à la date de clôture le problème de la valorisation des mouvements de stocks.

L'argent sur le compte bancaire est la ressource, utilisée pour acquérir des biens (emploi non récupérable pour le montant HT) et pour acquitter la TVA (emploi récupérable).

Exemple n°5 : achat au comptant de 1 000 T-shirts à 5 €HT pièce (total TTC = 5 980 €) :

n° compte débit	n° compte crédit	Libellé du compte	Montant débit	Montant crédit
607000		Achats de marchandises	5 000	
445600		TVA déductible	980	
	512000	Banque		5 980

1.4. Achat de biens à crédit

Le fait qu'un achat soit réglé à crédit plutôt qu'au comptant ne change rien à la comptabilisation de l'emploi (le flux entrant est toujours constitué des biens achetés). En revanche, la ressource n'est plus l'argent sur le compte bancaire (il n'y a pas de paiement au moment de la réalisation de l'opération) mais l'engagement donné au fournisseur de le payer plus tard. Il faudra donc créditer un compte de dette vis à vis du fournisseur.

Exemple n°6 : achat à crédit de 1 000 T-shirts à 5 €HT pièce (total TTC = 5 980 €) :

n° compte débit	n° compte crédit	Libellé du compte	Montant débit	Montant crédit
607000		Achats de marchandises	5 000	
445660		TVA déductible	980	
	401000	Fournisseurs		5 980

1.5. Règlement

Lorsqu'un achat à crédit est finalement payé, l'argent sortant du compte bancaire représente la ressource. Celle-ci est utilisé pour régler la dette vis-à-vis du fournisseur (flux entrant = le fournisseur « rend » à l'entreprise l'engagement de payer qu'elle lui avait donné initialement). Le compte de dette vis-à-vis du fournisseur est donc débité, ce qui a pour effet de le solder.

Exemple n°7 : règlement des 1 000 T-shirts achetés à crédit :

n° compte débit	n° compte crédit	Libellé du compte	Montant débit	Montant crédit
401000		Fournisseurs	5 980	
	512000	Banque		5 980

Présentation « compte en T »	401000 – Fournisseurs
du compte « 401000 – Fournisseurs » :	5 980 (achat à crédit)
	(règlement) 5 980

Total débit = total crédit = 5 980 € → solde = 0 (l'entreprise ne doit plus rien à son fournisseur).

1.6. Achat de services

Les services utilisés par l'entreprise pour les besoins de son activité sont consommés par celle-ci. Il s'agit donc d'emplois non récupérables, à comptabiliser au débit d'un compte de charge (pour leur montant HT). Selon que la facture est réglée au comptant ou à crédit, la ressource sera le compte bancaire ou une dette vis à vis du fournisseur.

Exemple n°8 : facture de loyer à régler dans 1 mois 1 000 €HT (1 196 €TTC) :

n° compte débit	n° compte crédit	Libellé du compte	Montant débit	Montant crédit
613000		Locations	1 000	
445660		TVA déductible	196	
	401000	Fournisseurs		1 196

1.7. Vente au comptant

Une vente s'analyse de façon symétrique à un achat : les biens vendus sont la ressource (le flux sortant), et l'argent sur le compte bancaire est l'emploi (le flux entrant).

Seul le montant HT est une ressource définitive à comptabiliser dans un compte de produit. La TVA est une ressource restituable (elle devra être reversée à l'Etat) et doit être comptabilisée dans un compte de dette vis à vis de l'Etat.

Exemple n°9 : vente au comptant de 1 000 T-shirts à 7 €HT pièce (total TTC = 8 372 €) :

n° compte débit	n° compte crédit	Libellé du compte	Montant débit	Montant crédit
512000		Banque	8 372	
	707000	Ventes de marchandises		7 000
	445700	TVA collectée		1 372

1.8. Vente à crédit

Le fait qu'une vente soit réglée à crédit plutôt qu'au comptant ne change rien à la comptabilisation de la ressource (le flux sortant est toujours constitué des biens vendus). En revanche, le flux entrant n'est plus l'argent sur le compte bancaire (il n'y a pas d'encaissement au moment de la réalisation de l'opération) mais l'engagement donné par le client de payer plus tard. Il faudra donc débiter un compte de créance vis à vis du client.

Exemple n°10 : vente à crédit de 500 T-shirts à 7 €HT pièce (total TTC = 4 186 €) :

n° compte débit	n° compte crédit	Libellé du compte	Montant débit	Montant crédit
411000		Clients	4 186	
	707000	Ventes de marchandises		3 500
	445700	TVA collectée		686

1.9. Encaissement

Lorsqu'une vente à crédit est finalement encaissée, l'argent entrant sur le compte bancaire représente l'emploi. En contrepartie, l'entreprise rend à son client l'engagement de payer qu'elle avait reçu. Le compte de créance vis-à-vis du client est donc crédité, ce qui a pour effet de le solder.

Exemple n°11 : encaissement des 500 T-shirts vendus à crédit :

n° compte débit	n° compte crédit	Libellé du compte	Montant débit	Montant crédit
512000		Banque	4 186	
	411000	Clients		4 186

2. Les opérations d'inventaire

A la fin de l'exercice comptable, Mr Lucas va devoir établir son bilan. Mais certaines écritures comptables de régularisation sont encore nécessaires. Ces écritures de fin d'exercice, sont appelées « écritures d'inventaire ».

2.1. Variation de stock

Nous avons vu que les charges du compte de résultat devaient refléter les consommations de l'exercice. Or jusqu'à présent, ce sont les achats que nous avons enregistrés en charges.

Dans le cas de Mr Lucas, les achats de T-shirts s'élèvent à 2 000 unités (1 000 unités au comptant + 1 000 unités à crédit) et les ventes à 1 500 unités (1 000 unités au comptant + 500 unités à crédit).

En fait, Mr Lucas n'a consommé que 1 500 T-shirts sur les 2 000 achetés. Il faut donc retirer 500 T-shirts des charges pour les porter à l'actif.

Ainsi, l'écriture de régularisation consiste à faire apparaître le **stock à l'actif** (débit d'un compte de classe 3) et à **diminuer les charges** (crédit d'un compte de classe 6).

Exemple n°12 : constatation d'un stock final de 500 unités à 5 €/pièce :

n° compte débit	n° compte crédit	Libellé du compte	Montant débit	Montant crédit
370000	603700	Stock de marchandises Variation du stock de marchandises	2 500	2 500

Remarque n°1 : pour améliorer le contrôle et la lecture des comptes, on ne diminue pas directement le compte utilisé pour comptabiliser les achats, mais un compte spécifique réservé à la régularisation des stocks en fin d'exercice.

Remarque n°2 : le stock ainsi transféré à l'actif sera consommé l'année suivante. A l'ouverture de l'exercice suivant, il faudra donc le rajouter aux charges de l'exercice et le faire disparaître de l'actif. Pour ce faire, il suffira de passer la même écriture que ci-dessus mais en sens inverse (débit du compte de charge et crédit du compte de stock).

En année pleine on a ainsi :

Consommation de l'exercice = achats + SI (stock initial) – SF (stock final)

Remarque n°3 : la marge de l'entreprise se calcule par différence entre le montant des ventes et celui des consommations. Dans le cas de l'entreprise de Mr Lucas, la marge se calcule comme suit :

- ventes : 7 000 + 3 500 = 10 500 €

- consommations = achats + SI - SF = 10 000 + 0 – 2 500 = 7 500 €

- marge commerciale = 10 500 – 7 500 = 3 000 €

Cette marge peut également se retrouver en multipliant les quantités vendues (1 500 T-shirts) par la marge unitaire (2 €).

Remarque n°4 : dans le cas d'un stock de produits finis le mécanisme comptable reste le même : le stock initial est porté au débit d'un compte d'activité et le stock final au crédit du même compte. En revanche, la variation de stock ne sera pas présentée dans un compte de charge mais dans un compte de produit (« 713. Variation de stock de produits finis »). Au compte de résultat, elle permet de passer des ventes à la production :

- le stock final a été produit mais pas vendu : il vient augmenter les produits de l'exercice

- le stock initial a été vendu mais pas produit sur l'exercice : il vient diminuer les produits.

Production de l'exercice = ventes + SF - SI

Remarque n°5 : il existe plusieurs méthodes pour valoriser les stocks (PEPS, CMUP, ...). Selon la méthode choisie, le montant du stock (et par conséquent du résultat de l'exercice) sera plus ou moins élevée. Il peut donc être tentant de choisir la méthode la plus avantageuse selon que l'on

souhaite obtenir un prêt de son banquier ou minimiser sa charge d'impôt. Toutefois, cette liberté de choix est encadrée par le principe de permanence des méthodes.

2.2. Amortissement

Lors de l'achat du matériel, nous avons considéré que celui-ci n'était pas consommé dans l'immédiat et nous l'avons comptabilisé dans un compte d'actif. Toutefois, même si ce matériel n'est pas consommé immédiatement, sa durée de vie n'est pas illimitée (usure ou obsolescence). Il faut donc constater chaque année une charge correspondant à la « consommation » de l'exercice.

De plus, c'est la valeur d'acquisition du matériel que nous avons inscrit à l'actif du bilan. Or cette valeur a diminué du fait de l'usure ou de l'obsolescence. Il faut donc en tenir compte et diminuer la valeur figurant à l'actif.

Ainsi, si on considère que la machine achetée par Mr Lucas sera utilisée pendant 4 ans, il faudra constater chaque année :

- au compte de résultat une charge de $4\,000 / 4 = 1\,000$ €
- au bilan une diminution de l'actif immobilisé du même montant.

Exemple n°13 : constatation d'une « consommation » de la machine sur 4 ans :

n° compte débit	n° compte crédit	Libellé du compte	Montant débit	Montant crédit
681000	281500	Dotation aux amortissements Amortissement	1 000	1 000

Remarque n°1 : pour améliorer le contrôle et la lecture des comptes, on ne diminue pas directement le compte utilisé au bilan pour comptabiliser la machine, mais un compte spécifique, réservé à l'amortissement cumulé (chiffre 8 en deuxième position).

Remarque n°2 : la même écriture sera comptabilisée chaque année pendant les 4 exercices durant lesquels la machine sera utilisée.

Remarque n°3 : attention à ne pas confondre :

- l'amortissement qui figure au bilan et qui représente la perte de valeur **cumulée**,
- la dotation aux amortissements qui figure au compte de résultat et qui représente la perte de valeur (= la consommation) **de l'exercice**.

Il existe plusieurs modes d'amortissements dont le plus simple est le mode linéaire : l'immobilisation est amortie en parts égales sur toute sa durée d'utilisation prévue :

Dotation aux amortissement de l'exercice = coût de l'immobilisation / durée d'utilisation

Les entreprises peuvent également utiliser le mode dégressif qui revient à amortir le bien plus fortement en début de vie, puis à réduire chaque année le montant de la dotation.

Là encore, le choix du mode d'amortissement n'est pas neutre sur le montant du résultat de l'exercice.

2.3. Les provisions

Une provision est la constatation comptable d'une diminution de valeur d'un élément d'actif ou d'une augmentation du passif exigible, précise quant à sa nature mais incertaine quant à sa réalisation, que des événements survenus ou en cours rendent prévisible à la date d'établissement de la situation.

Les provisions constatant une diminution de valeur d'un élément d'actif sont appelées **provisions pour dépréciation**. Les provisions constatant une augmentation du passif exigible sont appelées **provisions pour risques et charges**.

- les provisions pour dépréciation

Les provisions pour dépréciation ont pour but de **constater une charge au compte de résultat dès le moment où on a connaissance** d'éléments pouvant entraîner une **perte de valeur** d'un élément

d'actif, sans attendre le moment où cette perte devient certaine (cession avec moins-value ou disparition du bien sans contrepartie). Elles sont présentées à l'actif du bilan, en diminution des valeurs brutes, dans la colonne « amortissement et provisions ».

De même que l'amortissement, les provisions pour dépréciation ont pour but de constater une perte de valeur d'éléments figurant à l'actif du bilan de l'entreprise. Toutefois, l'amortissement constate une perte de valeur irréversible, alors que les provisions constatent une perte de valeur **réversible** :

- perte de valeur d'un fonds commercial en raison de travaux de voirie gênant l'accès des clients,
- baisse de valeur des titres d'une filiale en raisons de pertes accumulées par celle-ci,
- etc ...

De plus, l'amortissement concerne uniquement certaines immobilisations alors que tous les éléments de l'actif peuvent faire l'objet d'une provision (stocks, créances, VMP).

- les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour but de **constater une charge au compte de résultat dès le moment où on a connaissance d'éléments pouvant entraîner une augmentation du passif**, sans attendre le moment où cette augmentation devient certaine (condamnation à verser des dommages et intérêts par exemple). Elles sont présentées au passif du bilan, dans une rubrique spécifique située entre les fonds propres et les dettes.

Les provisions pour risques et charges correspondent à une augmentation du passif exigible à plus ou moins long terme. Elles traduisent l'existence de **risques de débours prévisibles** à la clôture de l'exercice mais comportant un **élément d'incertitude** quant à leur montant ou à leur réalisation :

- si le débours est seulement éventuel (probabilité faible), il suffira de le mentionner dans l'annexe sans comptabiliser de provision ;
- si le débours est certain à la fois dans sa réalisation et dans son montant, il s'agit alors d'une dette à comptabiliser comme telle.

Là encore, l'évaluation du degré de probabilité du risque et de son montant sont évidemment subjectifs et peuvent avoir un impact très important sur le résultat de l'exercice.

2.4. Les ajustements des charges et des produits

La régularisation des charges et des produits a pour but de rattacher au résultat de l'exercice toutes les charges et tous les produits de l'exercice, et eux seuls (principe d'indépendance des exercices).

Ainsi, il faut à chaque clôture comptable :

- exclure du résultat de l'exercice les charges et les produits qui ont été comptabilisés mais qui concernent l'exercice suivant,
- inclure dans le résultat de l'exercice les charges et produits qui n'ont pas été comptabilisés (facture non encore reçue / établie) mais qui concernent l'exercice.

A l'ouverture de l'exercice suivant, il faudra contre-passer (c'est à dire comptabiliser en sens inverse) ces écritures.

Ainsi, les charges comptabilisées mais concernant l'exercice suivant (par exemple, loyer à cheval sur 2 exercices) sont retirées des charges de l'exercice et portées à l'actif du bilan dans un compte de « charges constatées d'avance ». Inversement, les produits comptabilisés mais concernant l'exercice suivant (le même loyer, vu du point de vue du propriétaire) sont retirés des produits de l'exercice et portés au passif du bilan dans un compte de « produits constatés d'avance ».

De même, les charges non encore comptabilisées mais concernant l'exercice sont constatées en charges au compte de résultat et en dettes au bilan alors que les produits non encore comptabilisés sont constatés en produits au compte de résultat et à l'actif du bilan (« produits à recevoir »).

2.5. Les autres opérations de fin d'exercice

Pour certains types de charges, les entreprises disposent d'une marge de manœuvre pour choisir de les comptabiliser en charges (diminution immédiate du résultat) ou en actif (diminution étalée dans le temps par le biais des amortissements) : frais de R&D, dépenses de publicité institutionnelle, etc ... En cas d'insuffisance du bénéfice comptable, elles peuvent donc choisir de les retirer des charges et de les porter à l'actif du bilan.

CHAPITRE 6 – DE LA VISION COMPTABLE A LA VISION FINANCIERE

La comptabilité générale enregistre les opérations réalisées par l'entreprise sur la base de leur apparence juridique. Cette apparence juridique correspond le plus souvent à la réalité économique (une vente de marchandises est une vente de marchandises !) ... mais ce n'est pas toujours le cas.

Ainsi, par exemple, un contrat de crédit bail s'analyse juridiquement comme un contrat de location avec option d'achat. Toutefois, d'un point de vue économique, il s'agit d'un moyen de financement permettant d'obtenir un bien nécessaire à l'exploitation.

Dans ces cas là, des informations complémentaires doivent être fournies dans l'annexe afin de permettre aux analystes financiers d'effectuer les retraitements nécessaires à une vision plus « économique » du patrimoine et de l'activité de l'entreprise.

1. Le crédit-bail

Le crédit bail est un contrat de location, qui prévoit pour le locataire la possibilité d'acquérir le bien pour un montant symbolique à la fin du contrat (option d'achat). Tant que cette option d'achat n'est pas exercée, l'entreprise n'est pas juridiquement considérée comme le propriétaire du bien.

De ce fait, en comptabilité générale, aucune immobilisation n'apparaît à l'actif de l'entreprise. Le loyer versé périodiquement est, quant à lui, comptabilisé comme une charge d'exploitation.

En revanche, l'analyste financier souhaitera faire apparaître à l'actif du bilan la valeur du bien « acquis » grâce au crédit-bail. En contrepartie, une dette financière de même montant sera constatée.

Le bien exploité en crédit-bail sera ensuite amorti sur sa durée d'utilisation probable alors que le loyer de crédit-bail sera décomposé en remboursement de l'emprunt et charge d'intérêts.

Exemple d'un photocopieur d'une valeur de 3 000 € et financé par crédit bail sur 5 ans (loyer annuel de 791 €) :

Au bilan, le retraitement initial sera le suivant : + 3 000 € à l'actif en immobilisations corporelles et + 3 000 € au passif en dettes financières. Puis, en considérant par simplification que le remboursement de la dette est égal à l'amortissement, on constatera un amortissement de 600 € et un remboursement de la dette du même montant.

Au compte de résultat, on remplacera le loyer de 791 € par une dotation aux amortissements de 600 € et une charge d'intérêts de 191 €

NB : ce retraitement améliore le résultat d'exploitation (une part des charges d'exploitation est transférée dans le résultat financier) mais peut détériorer les ratios de rentabilité économique (augmentation des emplois stables).

2. Les effets escomptés non échus

L'escompte d'effets de commerce consiste à céder des créances commerciales à un banquier avant leur date d'échéance. Cette technique permet à l'entreprise de disposer immédiatement de liquidités pour faire face à ses besoins de trésorerie.

Comptablement, on considère que ces créances ont été cédées et ne font plus partie du patrimoine de l'entreprise. Elles ont donc été « sorties » de l'actif en contrepartie d'une augmentation et des liquidités et de quelques charges financières.

Là encore, l'analyste financier souhaitera retraiter ce montant et réintégrer le montant des créances escomptées non échues à l'actif du bilan par contrepartie d'un passif de trésorerie (concours bancaires courants).

CHAPITRE 7 – LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION ET LE BILAN FONCTIONNEL

Après avoir procédé aux retraitements qui lui semblaient nécessaires, l'analyste financier va regrouper les montants figurant au bilan et au compte de résultat pour en avoir une vision plus synthétique.

Ainsi, il va établir :

- le tableau des soldes intermédiaires de gestion à partir du compte de résultat
- le bilan fonctionnel à partir du bilan comptable

1. Les soldes intermédiaires de gestion

Le compte de résultat présenté précédemment fournit de nombreuses informations concernant l'activité de l'entreprise :

- est-elle bénéficiaire ou déficitaire ?
- le bénéfice est-il lié à l'activité habituelle ou à un élément exceptionnel ?
- etc ...

Toutefois, pour un analyste financier, cette approche est insuffisante et doit être complétée par une analyse plus poussée de la formation du résultat, en décomposant celui-ci en **soldes intermédiaires de gestion** (SIG). Ceux-ci sont au nombre de huit et s'imbriquent les uns dans les autres.

2.1. La marge commerciale

La marge commerciale est égale à la différence entre les ventes et les consommations de marchandises (consommations = achats de l'exercice + stock initial – stock final). Elle reflète l'activité de négoce de l'entreprise.

Exprimée en pourcentage des ventes de marchandises, on obtient le taux de marque.

2.2. La production

La production est égale au montant des biens et services vendus, stockés, ou conservés pour l'utilisation de l'entreprise. Elle reflète l'activité industrielle ou de service de l'entreprise.

Ce solde sera également utilisé pour mesurer la productivité de l'entreprise grâce à des ratios de type « production / actif immobilisé » ou « production / effectifs ».

2.3. La valeur ajoutée

La valeur ajoutée indique le volume de richesse nette créé par l'entreprise. Elle se calcule par différence entre ce que l'entreprise a produit (marge commerciale + production) et ce qu'elle a consommé en provenance de l'extérieur pour réaliser cette production (achats de biens et services).

Au niveau macro-économique (comptabilité nationale) la somme des valeurs ajoutées des entreprises basées en France donne le fameux PIB (produit intérieur brut).

2.4. L'excédent brut d'exploitation (EBE)

L'excédent brut d'exploitation s'obtient en retranchant de la valeur ajoutée le montant des charges de personnel et des impôts et taxes.

On considère que l'EBE est une bonne mesure de la performance économique de l'entreprise car il n'est pas « pollué » par des décisions de nature fiscale (rythme d'amortissement des immobilisations) ou de financement.

2.5. Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'obtient en retranchant de l'EBE le montant des dotations aux amortissements et provisions (DAP) et en rajoutant les reprises sur amortissements et provisions (RAP). Ce solde est également disponible en lecture directe sur le compte de résultat.

2.6. Le résultat courant avant impôts

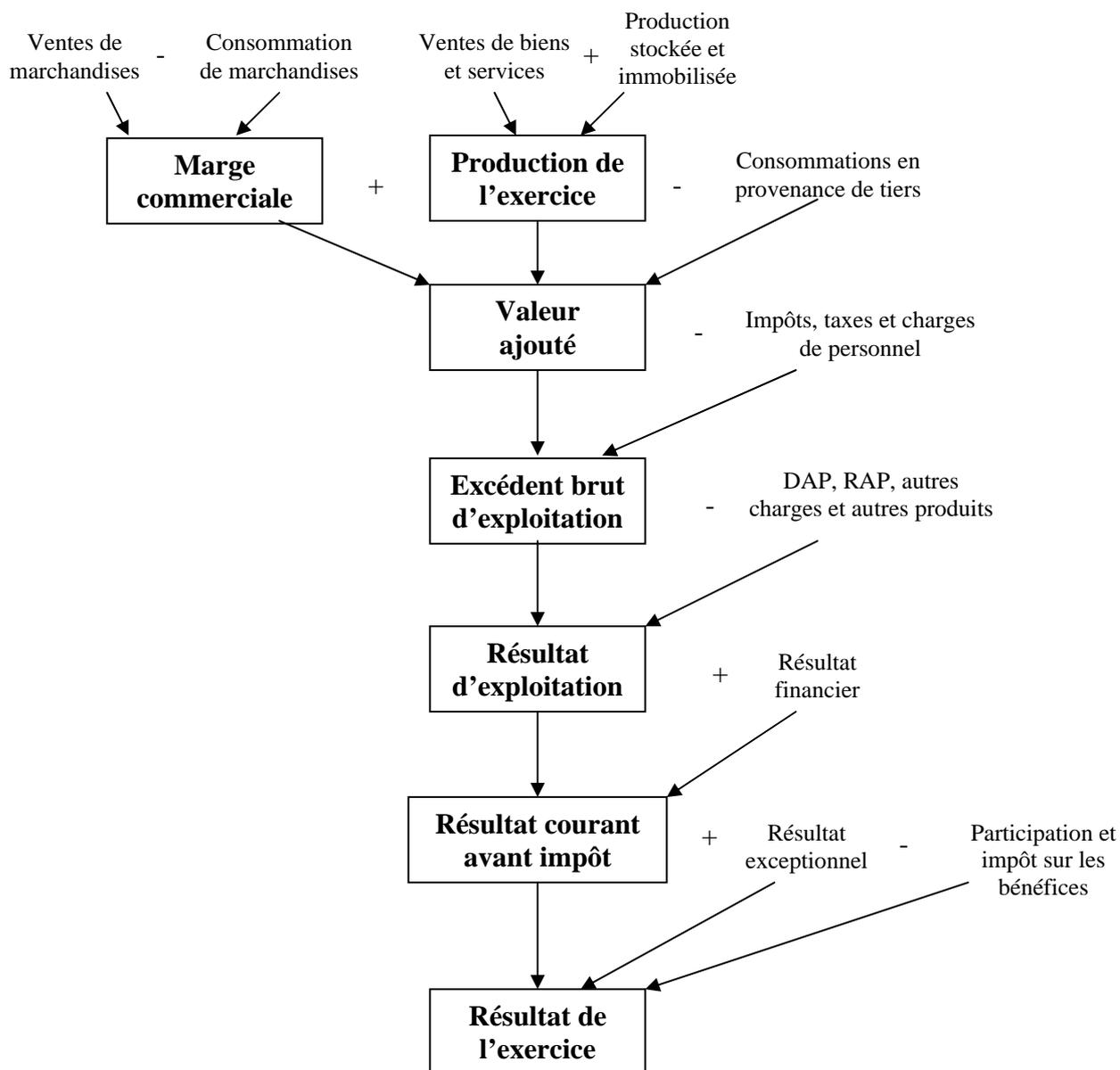
Le résultat courant avant impôt est égal à l'addition du résultat d'exploitation et du résultat financier. Il reflète l'activité récurrente (non exceptionnelle de l'entreprise). Ce solde est également disponible en lecture directe sur le compte de résultat.

2.7. Le résultat net

Le résultat net est égal à la somme du résultat courant avant impôts et du résultat exceptionnel, diminué de l'impôt sur les sociétés. C'est le résultat de l'exercice que l'on retrouve en dernière ligne du compte de résultat ainsi qu'au bilan.



NB : les soldes obtenus n'ont que peu de signification en valeur absolue. En revanche, il sont très intéressants pour analyser l'évolution d'une entreprise ou pour comparer plusieurs entreprises appartenant à un même secteur d'activité.



2. Le bilan fonctionnel

De la même façon que pour le compte de résultat, les analystes financiers procèdent à des regroupements et à des sous totaux pour analyser le bilan d'une entreprise. Ainsi, le bilan fonctionnel permet d'étudier l'utilisation qui est faite par l'entreprise de ses ressources.

Pour le construire, on distingue trois sous-ensembles dans l'actif et dans le passif :

- les éléments stables et durables :
 - à l'actif : les immobilisations brutes,
 - au passif : les capitaux propres augmentés des amortissements et provisions, et les dettes à long-terme (> 1 an),
- les éléments « circulants », c'est-à-dire non stables :
 - à l'actif : les stocks et les créances,
 - au passif : les dettes à court-terme (< 1 an)
- la trésorerie :
 - à l'actif : les sommes disponibles en banque ou en caisse, les placements de trésorerie,
 - au passif : les découverts bancaires.

De façon simplifiée, on considère que les emplois stables (les investissements) doivent être couverts par des ressources stables. La différence ressources stables – emplois stables est appelée **fonds de roulement**.

De la même façon on considère que les emplois circulants sont couverts, en partie par le fonds de roulement et en partie par les ressources circulantes. La différence emplois circulants – ressources circulantes est appelée **besoin en fonds de roulement**.

Comme l'actif et le passif sont équilibrés, on obtient par construction :

Trésorerie nette = fonds de roulement – besoin en fonds de roulement.



NB : les analyses exposées ci-dessus doivent être adaptées en fonction des secteurs d'activité. Ainsi, pour un hypermarché dont les clients règlent au comptant, il est tout à fait normal d'avoir un fonds de roulement négatif et de financer une partie des investissements par des ressources circulantes (crédit fournisseurs).